

La version que vous consultez n'est pas définitive. Ce programme peut encore faire l'objet de modifications. La version finale sera disponible le 1er juin.

A Louvain-la-Neuve - 60 crédits - 1 année - Horaire de jour - En français
 Mémoire/Travail de fin d'études : **OUI** - Stage : **OUI**
 Activités en anglais: **NON** - Activités en d'autres langues : **NON**
 Activités sur d'autres sites : **NON**
 Domaine d'études principal : **Sciences de l'éducation et Enseignement**
 Organisé par: **Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication (ESPO)**
 Sigle du programme: **ECOL2M5**

Table des matières

Introduction	2
Profil enseignement	3
Compétences et acquis au terme de la formation	3
Structure du programme	4
Programme	4
Programme détaillé par matière	5
Cours et acquis d'apprentissage du programme	7
Informations diverses	8
Conditions d'accès	8
Règles professionnelles particulières	10
Pédagogie	10
Evaluation au cours de la formation	10
Gestion et contacts	10

ECOL2M5 - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

A partir de septembre 2025, pour vous former à enseigner de la 4^e année à la 6^e année de l'enseignement secondaire, il vous faudra entamer :

- soit un master en enseignement section 4 (120 crédits), après un bachelier disciplinaire (180 crédits)
- soit un master en enseignement section 5 (60 crédits), après un bachelier disciplinaire (180 crédits) et un master disciplinaire (60 ou 120 crédits)

Pour plus d'information sur la Formation initiale des enseignants et enseignantes réformée, voir [ici](#).

Le master en enseignement (section 4) est le titre pédagogique nécessaire pour avoir accès à la profession d'enseignant du secondaire supérieur. Il s'acquiert au terme d'une formation de 120 crédits. Cette formation diplômante complète ainsi le diplôme de 1^{er} cycle (bachelier) obtenu dans la discipline choisie. L'orientation disciplinaire du deuxième cycle ainsi que l'orientation disciplinaire du diplôme du bachelier déterminent les matières que l'on peut enseigner dans l'enseignement secondaire supérieur.

Les axes de formation du programme du master en enseignement (section 4) sont définis par le Décret de la réforme de la formation initiale des enseignants du 7 février 2019, modifié par le décret du 2 décembre 2021 :

- Axe 1 : 25 crédits pour la formation à et par la pratique, en ce compris la réalisation d'un travail intégré
- Axe 2 : 20 crédits pour la formation didactique et pédagogiques
- Axe 3 : 15 crédits pour la formation en sciences humaines et sociales
- Axe 4 : 20 crédits pour le mémoire
- Axe 5 : 40 crédits disciplinaires (sciences économiques)

L'objectif de la formation du master en enseignement (section 4) en sciences économiques est de dispenser à l'étudiant une formation initiale qui lui permette d'acquérir le socle de connaissances et de compétences indispensables pour démarrer efficacement dans le métier d'enseignant des sciences économiques et pouvoir y évoluer positivement.

Au terme de cette année de master en enseignement (section 4), vous aurez acquis :

1. Les compétences de l'acteur institutionnel, social et culturel
2. Les compétences de l'acteur d'une organisation apprenante dans une dynamique collective
3. Les compétences de l'organisateur et accompagnateur d'apprentissages dans une dynamique évolutive
4. Les compétences du praticien réflexif

Votre profil

Vous:

- souhaitez enseigner (ou enseignez déjà) votre discipline dans les trois dernières années de l'enseignement secondaire supérieur;
- répondez aux conditions d'admission à ce programme

Votre futur job

Enseignant.e dans l'enseignement secondaire supérieur

Votre programme

Le programme repose sur :

- une pédagogie qui alterne cours magistraux, séminaires en petits groupes, conférences et stages de pratique professionnelle ;
- une approche-programme alliant étroitement et de façon complémentaire pratique et théorie ;
- une large place accordée aux stages dans l'enseignement secondaire supérieur avec un accompagnement des pratiques professionnelles tout au long de la formation
- une responsabilisation de l'étudiant.e dans l'acquisition des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être en lien avec la profession d'enseignant.e.

ECOL2M5 - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

L'UCLouvain, avec ses partenaires du consortium Enseigner Devenir enseignant.e, partage « une approche commune de ce qu'est un enseignant et donc quel type d'enseignant nous voulons former. Il s'agit d'un enseignant réflexif, instruit, créatif, expert débutant, collaboratif, acteur de changements et autonome, porteur de la mise en Œuvre du contrat démocratique passé entre la Société et l'École ».

Enseigner sa discipline aux élèves de l'enseignement secondaire, tel est le défi que l'étudiant de master en section 4 se prépare à relever. L'objectif du master en enseignement (section 4) est de dispenser à l'étudiant une formation initiale qui lui permette d'acquérir le socle de connaissances et de compétences indispensables pour démarrer efficacement dans le métier d'enseignant et pouvoir y évoluer positivement

L'enseignant d'aujourd'hui est appelé à jouer un rôle essentiel auprès de ses élèves, ainsi que le précise le « décret-missions » du 24 juillet 1997 :

- promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves ;
- amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle;
- préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures;
- assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

La formation initiale de l'enseignant s'appuie sur la maîtrise d'acquis préalables (développés en partie dans les unités transversales à l'ensemble des programmes S4 et S5 de formation à l'enseignement) que l'étudiant aura à mobiliser et à développer à travers différentes activités de son master :

- une maîtrise de la langue française, tant qu'écrite qu'orale ;
- les savoirs de la (des) discipline(s) à enseigner ;
- une communication claire et correcte dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit ;
- un rapport critique et autonome avec les savoirs de référence (scientifiques et culturels) ;
- des capacités relationnelles liées au profil du métier ;
- une culture générale riche et une ouverture à la diversité des cultures qui permettent d'éveiller les futurs élèves au monde ;
- le souci de participer au rôle de démocratisation de l'école.

Au terme de ce programme, le diplômé est capable de :

0 Au terme du master en enseignement (section 5), le diplômé aura acquis et aura démontré la maîtrise des connaissances et compétences reprises ci-dessous. Ces dernières sont définies en référence au décret du 7 février 2019, modifié par le décret du 2 décembre 2021 sur la formation initiale des enseignant.e.s.

Au terme de la formation, l'étudiant.e aura acquis :

1. Les compétences de l'acteur institutionnel, social et culturel. Ces compétences se traduisent par les capacités suivantes :

1.1. agir comme acteur social et culturel au sein de l'école et de la société, y compris dans leur transformation, intégrer la diversité et développer des pratiques citoyennes pour plus de cohésion sociale ;

1.2. comprendre les enjeux éthiques et respecter les cadres déontologiques et réglementaires de la profession dans une perspective démocratique et de responsabilité ;

1.3. analyser l'environnement organisationnel et institutionnel du système éducatif et agir en son sein notamment en interagissant avec les collègues, les parents, la direction et d'autres acteurs afin de :

- 1.3.1. s'inscrire dans la démarche de pilotage de l'école et de participer aux démarches d'amélioration du système éducatif de la Communauté française ;
- 1.3.2. faire de l'école un lieu où les élèves apprennent, se développent et se forment dans un climat positif, et non un lieu de sélection

1.4. maîtriser sa situation administrative et le suivi de son dossier administratif personnel ;

2. Les compétences de l'acteur d'une organisation apprenante dans une dynamique collective. Ces compétences se traduisent par les capacités suivantes :

2.1. s'investir dans le travail collaboratif au sein d'une équipe éducative afin d'en augmenter le professionnalisme et l'expertise par la mobilisation de l'intelligence collective, notamment au cours de concertations ;

2.2. identifier ses besoins de formation individuelle et participer à l'identification des besoins de formation de l'équipe pédagogique ;

2.3. contribuer à la diffusion, au sein de l'équipe éducative, des acquis liés aux formations continues suivies ou des capacités développées par celles-ci ou par l'expérience.

3. Les compétences de l'organisateur et accompagnateur d'apprentissages dans une dynamique évolutive. Ces compétences se traduisent par les capacités suivantes :

3.1. maîtriser les contenus disciplinaires, leurs fondements épistémologiques, leur évolution scientifique et technologique, leur didactique et la méthodologie de leur enseignement ;

3.2. maîtriser les savoirs relatifs aux processus d'apprentissage, aux recherches sur les différents modèles et théories de l'enseignement ;

3.3. maîtriser la langue française écrite et orale de manière approfondie pour enseigner et communiquer de manière adéquate dans les divers contextes et les différentes disciplines liés à la profession ;

3.4. prendre en compte et développer les dimensions langagières des apprentissages et enseignements, en étant attentif à la langue de scolarisation ou langue d'apprentissage et conscient du caractère socialement et culturellement inégal de la familiarisation à celle-ci ;

3.5. Agir comme pédagogue au sein de la classe et au sein de l'établissement scolaire dans une perspective collective, notamment à travers :

- 3.5.1. La conception et la mise en Œuvre d'une démarche d'enseignement et d'apprentissage, comprenant des pratiques variées de nature à renforcer la motivation et la promotion de la confiance en soi des élèves et à développer leur créativité et leur esprit d'initiative et de coopération ;
- 3.5.2. La conception, le choix et l'utilisation de supports didactiques, de manuels, de logiciels scolaires et d'autres outils pédagogiques ;
- 3.5.3. La construction et l'utilisation de supports d'observation et d'évaluation, cette dernière étant spécifiquement à visée compréhensive et formative, favorisant la responsabilisation et la participation de l'élève dans ses apprentissages ;
- 3.5.4. La conception et la mise en Œuvre de pratiques de différenciation pédagogique, d'accompagnement personnalisé des élèves tenant compte de leurs acquis antérieurs, de leur profil d'apprenant et, s'il échet, de leurs besoins spécifiques et reposant notamment sur le co-enseignement ou la co-intervention pédagogique ;
- 3.5.5. La mise en place d'activités d'apprentissage interdisciplinaires ;

3.6. maîtriser l'intégration des technologies numériques dans ses pratiques pédagogiques ;

3.7. prendre en compte l'éducation aux médias, l'EVRAS ainsi que le genre de manière transversale;

3.8. créer un cadre relationnel bienveillant pour faciliter la communication avec les élèves, leur entourage notamment familial, ainsi qu'avec les collègues ;

3.9. gérer le groupe-classe en situation éducative et pédagogique de manière stimulante, structurante et sécurisante.

4. Les compétences du praticien réflexif. Ces compétences se traduisent par les capacités suivantes :

4.1. lire de manière critique les résultats de recherches scientifiques en éducation et en didactique et s'en inspirer pour son action d'enseignement ainsi que s'appuyer sur diverses disciplines des sciences humaines pour analyser et agir en situation professionnelle ;

4.2. mener, individuellement et avec ses pairs, une observation et une analyse critique et rigoureuse de ses propres pratiques et de leur impact sur les élèves afin de réguler son enseignement et d'en faire évoluer les stratégies et conditions de mise en Œuvre dans une perspective d'efficacité et d'équité ;

4.3. construire progressivement son identité professionnelle, notamment en mobilisant des outils de développement professionnel personnel tel que le portfolio.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La formation diplômante « master en enseignement (section 4) » est organisée en référence au décret du 7 février 2019, modifié par le décret du 2 décembre 2021 relatif à la formation initiale des enseignants.e.s. en Fédération Wallonie-Bruxelles et au décret du 17 décembre 2003 organisant la neutralité inhérente à l'enseignement officiel subventionné et portant diverses mesures en matière d'enseignement.

Le programme du master en enseignement (section 4), totalisant 120 crédits, est organisé en codiplomation entre l'Université et des Hautes Ecoles. 90 crédits sont pris en charge par l'Université et 30 crédits par les Hautes Écoles. Il est construit autour de 3 axes de formation :

- L'axe « à et par la pratique »
- L'axe « didactique et pédagogique »
- L'axe « sciences humaines et sociales »

Partant de ce principe, chaque unité d'enseignement des programmes de l'AGES s'inscrit au minimum dans l'un de ces axes, en veillant à la complémentarité avec les autres unités d'enseignement du même axe ou des autres axes.

Les compétences sont développées au sein des unités d'enseignement via différents types d'activités et peuvent prendre notamment la forme de :

- stages dans l'enseignement secondaire supérieur
- séminaires en petits groupes
- cours magistraux et de conférences

Certaines unités d'enseignement peuvent être organisées sur le site de Louvain-la-Neuve ou en distanciel.

Ouverture aux adultes

Sur le site de LLN :

Certains cours et séminaires transversaux sont proposés en plusieurs séries dans des horaires différents, notamment en soirée et le samedi, parmi lesquels l'étudiant-e choisit la série dont l'horaire lui convient le mieux.

Sur le site de Mons :

Tous les enseignements, à l'exception des stages, sont dispensés en horaire décalé (en soirée en semaine et le samedi).

ECOL2M5 Programme

PROGRAMME DÉTAILLÉ PAR MATIÈRE

REMARQUE IMPORTANTE: en vertu de l'article 138 alinéa 4 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, il ne sera pas procédé à l'évaluation des stages à la session de septembre. L'étudiant-e est invité-e à tout mettre en oeuvre pour réussir les stages d'enseignement à la session de juin, sous peine de devoir recommencer son année.

Tronc Commun

- Obligatoire
- ⊗ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2025-2026
- ⊖ Non organisé cette année académique 2025-2026 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2025-2026 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2025-2026 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- ⊕ Cours accessibles aux étudiants d'échange
- ⊖ Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

En vertu de l'article 34 du décret du 7 février 2019, modifié par le décret du 22 décembre 2021, définissant la formation initiale des enseignants, un examen liminaire de maîtrise de la langue française devra être présenté par les étudiants inscrits en master en enseignement (section 4 et section 5). Cet examen obligatoire est généralement organisé le 3e mardi d'octobre. Le seuil de réussite de l'examen est fixé à 10/20. En cas d'échec, l'étudiant.e se verra ajouter à son PAE une UE de 5 crédits portant sur la maîtrise de la langue française. Il ne pourra en aucun cas être diplômé si cette UE n'est pas réussie.

o Didactique et pédagogie (20 crédits)

○ LAGES2301	Didactique des sciences économiques [C]		[FR] [q1] [45h+15h] [8 Crédits] ⊕
○ LAGES2302	Analyse socio-didactique des dispositifs d'enseignement [C]		[FR] [q2] [15h] [2 Crédits] ⊕
○ LAGES2400	Enseigner et apprendre les sciences humaines et sociales du tronc commun [C]		[FR] [q1] [37.5h] [5 Crédits] ⊕

o Un cours parmi:

⊗ LEISS2102	Pédagogie générale [C] Cours dispensé à LLN en horaire décalé		[FR] [q1] [37.5h] [5 Crédits] ⊕
⊗ MEISS2103	Pédagogie générale [C] Cours dispensé à Mons en horaire décalé		[FR] [q1] [30h] [5 Crédits] ⊕

o Sciences humaines et sociales (15 crédits)

o Un cours parmi :

⊗ LEISS2201	Psychologie du développement et des apprentissages [C] Cours dispensé à LLN en horaire de jour		[FR] [q2] [37.5h+15h] [4 Crédits] ⊕
⊗ LEISS2202	Psychologie du développement et des apprentissages [C] Cours dispensé à LLN en horaire décalé		[FR] [q2] [37.5h+15h] [4 Crédits] ⊕

o Un cours parmi :

⊗ LEISS2203	Approches sociale, culturelle et politique de l'éducation [C] Cours dispensé à LLN en horaire de jour		[FR] [q2] [37.5h+15h] [4 Crédits] ⊕
⊗ LEISS2204	Approches sociale, culturelle et politique de l'éducation [C] Cours dispensé à LLN en horaire décalé		[FR] [q2] [37.5h+15h] [4 Crédits] ⊕

o Un cours parmi :

⊗ LEISS2205	Ethique de l'éducation, neutralité et citoyenneté [C] Cours dispensé à LLN en horaire de jour		[FR] [q2] [22.5h] [2 Crédits] ⊕
⊗ LEISS2206	Ethique de l'éducation, neutralité et citoyenneté [C] Cours dispensé à LLN en horaire décalé		[FR] [q2] [22.5h] [2 Crédits] ⊕

o Un cours parmi:

⊗ LEISS2104	Communication en contexte scolaire [C] Cours dispensé à LLN en horaire de jour		[FR] [q1] [22.5h+15h] [5 Crédits] ⊕
-------------	---	--	-------------------------------------

⌘ MEISS2106	Communication en contexte scolaire [C] Cours dispensé à Mons en horaire décalé		FR [q1] [15h+15h] [5 Crédits] 🌐
-------------	---	--	---------------------------------

o Stages (20 crédits)

○ LAGES2401	Stage d'observation en sciences humaines et sociales du tronc commun (20 heures) et séminaire d'accompagnement [C]		FR [q1] [15h] [5 Crédits] 🌐
○ LAGES2500	Stage long (85 heures) et séminaire d'accompagnement des stages [C]		FR [q1+q2] [37.5h] [15 Crédits] 🌐

o Recherche et intégration (5 crédits)

○ LAGES2304	Séminaire d'accompagnement du travail intégré et travail intégré [C]		FR [q1+q2] [0h+30h] [3 Crédits] 🌐
○ LEISS2900	Méthodologie des usages de la recherche [C] Cours dispensé à LLN en horaire décalé		FR [q1] [15h] [2 Crédits] 🌐

COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout-e diplômé-e au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

ECOL2M5 - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Les conditions d'accès aux programmes de masters en enseignement sont définies par le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (ci-après « décret Paysage ») et le décret du 7 février 2019 définissant la formation des enseignants (ci-après « décret FIE »).

Les conditions d'accès doivent être remplies au moment de l'inscription à l'université, conformément à l'article 95, §1er du décret Paysage.

SOMMAIRE

- > [Conditions d'accès générales](#)
- > [Conditions d'accès spécifiques](#)
- > [Diplômés du 2° cycle universitaire](#)
- > [Diplômés de 2° cycle non universitaire](#)
- > [Accès par valorisation des acquis de l'expérience](#)
- > [Procédures d'admission et d'inscription](#)

Conditions d'accès spécifiques

[11/04/25] ATTENTION : Suite à des décisions qui pourraient être prises prochainement, cette formation pourrait être ouverte à d'autres profils de candidat-es. **Nous vous invitons à revenir voir cette page ultérieurement si votre profil n'y apparaît pas pour l'instant.**

Les candidat-e-s ayant obtenu leur diplôme en dehors de l'Union européenne n'ont pas accès aux masters en enseignement pour l'année académique 2025-2026.

Diplômés du 2° cycle universitaire

Diplômes	Conditions spécifiques	Accès	Remarques
Licenciés			
Masters			
Master [120] en politique économique et sociale (horaire décalé)		Accès direct	
Master [120] en sciences économiques, orientation générale		Accès direct	
Master [120] en sciences économiques, orientation économétrie		Accès direct	
Master [120] : ingénieur de gestion		Accès direct	
Master [120] en sciences de gestion		Accès direct	
Master [60] en sciences de gestion		Accès direct	
Master [60] en sciences économiques, orientation générale		Accès direct	

Diplômés de 2° cycle non universitaire

Master [120] ingénieur commercial : accès direct

Accès par valorisation des acquis de l'expérience

Il est possible, à certaines conditions, de valoriser son expérience personnelle et professionnelle pour intégrer une formation universitaire sans avoir les titres requis. Cependant, la valorisation des acquis de l'expérience ne s'applique pas d'office à toutes les formations. En savoir plus sur la [Valorisation des acquis de l'expérience](#).

En vertu de l'art. 36 § 3 du décret : Pour les étudiants inscrits dans un deuxième cycle du cursus conduisant au grade de master en enseignement section 5 et qui sont en fonction dans l'enseignement secondaire supérieur, les prestations effectuées dans le cadre de cette fonction peuvent être assimilées à des stages.

Procédures d'admission et d'inscription

Consultez le [Service des Inscriptions de l'université](#).

[11/04/25] ATTENTION : Suite à des décisions qui pourraient être prises prochainement, cette formation pourrait être ouverte à d'autres profils de candidat-es. **Nous vous invitons à revenir voir cette page ultérieurement si votre profil n'y apparaît pas pour l'instant.**

Procédures particulières d'admission et d'inscription

Après s'être inscrits auprès du Service des inscriptions (SIC), les étudiants sont tenus de constituer leur programme annuel de l'étudiant (PAE) rapidement via leur bureau virtuel et de prendre contact avec le secrétariat de leur faculté au besoin.

> [Inscription et financement](#)

*Les étudiants qui souhaitent introduire une demande de **dérogation pour non finançabilié** (email reçu par SIC) doivent envoyer un **mail à l'AGES** (secretaire-ages@uclouvain.be) **dans les 7 jours** qui suivent la réception du mail de SIC **ou au plus tard le 30 septembre 16h00** justifiant leur souhait à poursuivre leur cursus et accompagné des éventuels justificatifs.*

Gestionnaire administrative du programme : **Véronique Bribosia**

Inscription en allègement et dispenses

Le programme du master en enseignement (section 5) compte 60 crédits. La faculté peut exceptionnellement accorder des dérogations à l'organisation des études de certain-es étudiant-es, notamment l'inscription à un programme comportant éventuellement moins de soixante crédits pour une année académique. Cette dérogation fait l'objet d'une convention entre l'étudiant-e et la faculté, établie au moment de l'inscription, révisable annuellement. Ces dérogations ne peuvent être accordées que pour des motifs professionnels, académiques, sociaux ou médicaux, dûment attestés. Les demandes motivées en vue d'obtenir un allègement de programme doivent être introduites au moment de l'inscription. Elles doivent contenir une proposition de programme allégé, établie selon les indications facultaires.

RÈGLES PROFESSIONNELLES PARTICULIÈRES

La réussite du master en enseignement (section 5) mène à l'obtention du grade de master en enseignement (section 5).

La [Réforme des Titres et Fonctions](#), en vigueur au 1er septembre 2016, a pour vocation d'harmoniser les titres, fonctions et barèmes des professionnels de l'enseignement fondamental et secondaire de tous les réseaux en Communauté française de Belgique.

Elle vise également à garantir la priorité aux titres requis sur les titres suffisants et à instaurer un régime de titres en pénurie.

Le titulaire du master en enseignement (section 5) pourra connaître les fonctions qu'il peut exercer et les barèmes dont il peut bénéficier [en cliquant ici](#).

L'université ne peut être tenue pour responsable des problèmes que l'étudiant pourrait éventuellement rencontrer ultérieurement en vue d'une nomination dans l'enseignement en Communauté française de Belgique.

PÉDAGOGIE

Le programme se partage entre plusieurs types d'activités en pédagogie active : des séminaires en petits groupes interdisciplinaires ou intradisciplinaires, des cours magistraux, du micro-enseignement et une variété de stages (observation de pratiques enseignantes dans des classes, immersion durant plusieurs journées dans une institution scolaire, pratiques d'enseignement en duo ou solo dans différentes classes et diverses filières d'enseignement).

L'implication active de l'étudiant dans l'acquisition de ses compétences professionnelles est particulièrement sollicitée dans la réalisation et l'analyse de ses stages, dans les séminaires organisés en petits groupes et d'une manière générale dans les travaux individuels et de groupe qui fondent l'évaluation de plusieurs enseignements.

La charge de travail liée à l'ensemble du programme et à la centaine d'heures de stages d'enseignement notamment est très importante. Tout est mis en œuvre pour accompagner au mieux l'étudiant.e mais cette formation exige toutefois un investissement conséquent sur une année académique.

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au [règlement des études et des examens](#). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

Plusieurs méthodes d'évaluation sont mises en œuvre dans ce programme :

- l'évaluation continue des productions/apprentissages de chaque groupe d'étudiants : présentations en public, animation de débats, rapports écrits, participation obligatoire et active à certaines unités d'enseignement ;
- l'évaluation individuelle des apprentissages : via les examens écrits et oraux. La production de rapports de stage,... dans lesquels peuvent être évalués le recul critique mais aussi l'intégration dans un travail de groupe.

Pour l'obtention de la moyenne, les notes obtenues pour les unités d'enseignement sont pondérées par leurs crédits respectifs.

GESTION ET CONTACTS

Gestion du programme

Entité

Entité de la structure

Dénomination

Faculté

Secteur

Sigle

Adresse de l'entité

Site web

Responsable académique du programme: [Géraldine André](#)

Jury

- Président de jury: [Fabrice Dhume](#)
- Secrétaire de jury: [Julie Louette](#)

Personne(s) de contact

- Gestionnaire administrative des programmes: secretaire-ages@uclouvain.be

SSH/ESPO/AGES

Ecole d'agrégation en sciences sociales, économiques et juridiques
(AGES)

Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication (ESPO)

Secteur des sciences humaines (SSH)

AGES

Chaussée de Binche 151 - bte M1.01.01

7000 Mons

www.uclouvain.be/ages

